



Loi du parlement européen, la fibromyalgie et cpam

Par **vero040**, le **08/09/2010** à **17:35**

Bonjour,

J'aimerais savoir si une loi a été voté au Parlement Européen concernant la reconnaissance d'une maladie, la CPAM doit-elle honorer celle-ci.

Dans le texte il est mentionné ceci :

"Par conséquent, la version actuelle de la Classification Internationale des Maladies (CIM-10) comprend la fibromyalgie (Code M79.7) et il n'y a pas de raison de refus de traitement dans tout État membre sur la base d'une existence supposée non de la maladie comme dans le passé"

Le problème est que la CPAM de Lyon ne reconnaît pas la fibromyalgie comme maladie et nous essayons constamment des insultes.

Je veux savoir si je peux déposer plainte contre l'organisme avec cette avertissement légal.

Merci